L'établissement c'est aussi :

- Une facilité d'accès : gare SNCF à 750m parking gratuit à proximité, bus
- Un service de restauration et d'hébergement
- Un atelier technique et un parc machines
- Des tunnels de maçonnerie
- Une exploitation pédagogique
- Des serres horticoles et maraîchères
- Un parc de 13 hectares
- Une démarche éco-responsable
- Un accompagnement des élèves à besoins particuliers
- Etc, ...

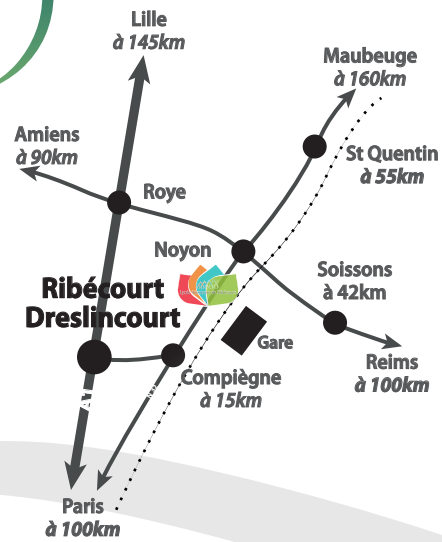

CONTACT, INFORMATIONS ET INSCRIPTION

03 44 75 77 20
lpa.ribecourt@educagri.fr
91 rue André Régnier
60170 Ribécourt Dreslincourt
www.lycee-horticole-ribecourt.fr

EPLEFPA de Ribécourt
Paysage et Horticulture

BAC Pro AP
AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

VOIE SCOLAIRE

DURÉE DE LA FORMATION
3 ans

CHANTIERS ÉCOLE

STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL
12 semaines de stage obligatoires et rémunérées

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Suivez-nous sur

Dernière MAJ : Janv. 2024 - LLS - Ne pas jeter sur la voie publique

CAPACITES GENERALES ET PROFESSIONNELLES

Le cursus sur 3 ans du baccalauréat professionnel est constitué d'une première année (2nde NJPF - Nature Jardin Paysage et Forêt) et d'un cycle terminal de deux ans (1ère et Terminale AP).

Le Bac Pro AP s'obtient par :

- Des évaluations certificatives en cours de formation (eCCF)
- 3 épreuves terminales écrites et 1 épreuve orale

Enseignements généraux :

- Français • Mathématiques • Histoire-géographie • Anglais • Éducation physique et sportive • Biologie-écologie • Physique-chimie • Documentation • Éducation socioculturelle • Informatique.

Enseignements professionnels :

- Techniques des aménagements paysagers : organisation de chantiers, mise en place et entretien de la végétation, des infrastructures et des constructions.
- Agroéquipement : choix, utilisation et maintenance des matériels et équipements.
- Gestion de l'entreprise et du chantier
- Option design floral

Enseignements complémentaires :

- Utilisation des nouvelles technologies
- Formation à la conduite en autonomie et en sécurité (attestation CACES)
- Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Aide à la réussite

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Analyses préalables à l'intervention sur un aménagement
- Organiser le chantier en amont de l'intervention
- Suivre le chantier
- Encadrement intermédiaire d'une équipe sur un chantier
- Travaux de mise en place et d'entretien des végétaux
- Implanter et entretenir des infrastructures
- Entretenir les matériels, machines et équipements

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTSA Aménagement Paysager
- CS : Arboriste Elagueur, Maintenance terrains sportifs / loisirs, Construction Paysagère

MÉTIERS VISÉS - DÉBOUCHÉS

- Chef(fe) d'équipe dans une collectivité ou une entreprise d'espaces verts
- Jardinier(e) paysagiste

CONDITIONS D'ACCÈS

Entrée en classe de seconde :

- Via la procédure d'affectation AFFELNET de fin de 3ème

Entrée en classe de 1ère :

- Via la procédure d'affectation AFFELNET 1ère
- Après obtention du CAPa JP et/ou diplôme équivalent
- Après une seconde (réorientation)

PARCOURS D'ORIENTATION

Stage en immersion, stage-passerelle, mini-stage sur l'exploitation, visite d'établissement

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Stage collectif, pluridisciplinarité, travaux pratiques, chantiers école, semaines thématiques.

RÉMUNÉRATION

Pour motiver et valoriser l'investissement des élèves, toutes les périodes de formation en milieu professionnel des lycéens feront l'objet d'une allocation attribuée par l'État :

- 50 € par semaine en classe de seconde
- 75 € par semaine en classe de première
- 100 € par semaine en classe de terminale

* BAC PRO AP : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL AMENAGEMENTS PAYSAGERS -Diplôme de niveau IV